

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Relevé de décision  
du Comité syndical du vendredi 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 8 Avril 2022 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 24 Mars 2022.

|                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                                          | Francis BARDEAU, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST est représentée par Antoine GOUTELLE, |
| Absents ou excusés :                                                                                       | Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD,                                                                                                                                |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et 2 pouvoirs de Me MORERE et M. DELJARRY</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**DÉLIBÉRATION N° 2022-13 : EVALUATION ET ACTUALISATION DU SCHEMA DES MOBILITES DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

**Vu** l'article L.110 du Code de l'Urbanisme qui fixe comme objectifs de « réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergies, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la préservation de la biodiversité »,

**Vu** les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

**Vu** la délibération n° 2020-6 du 10 janvier 2020 adoptant le PCAET après consultation publique et les avis de l'Autorité Environnementale, de la Préfecture et de la Région Occitanie,

**Vu** la délibération n° 2021-34 du Comité syndical du 28 juin 2021 autorisant le président du SYDEL à réaliser la demande de financements pour le projet « Actualisation du Schéma de Mobilité »,

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

**Attendu** que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL. Il est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire.

**Attendu** que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL.

**Considérant** que les enjeux de mobilité sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault concernent principalement la lutte contre l'utilisation de l'automobile par des personnes seules notamment dans les déplacements domicile-travail. Les actions du Pays Cœur d'Hérault visent ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'automobile étant un facteur de pollution et de nuisance important sur notre territoire.

**Considérant** que le Pays Cœur d'Hérault est une destination touristique. L'offre de mobilité doit également permettre de conforter un tourisme durable au sein de notre territoire.

**Considérant** que des projets de mobilité structurants pour le territoire sont en cours de réalisation, dont le PEM de Gignac ou en cours de programmation (PEM de Clermont l'Hérault et de Lodève).

**Considérant** les projets de mobilité en cours d'étude, qui mettent en lien notre territoire et nos voisins, dont le CHNS Gignac – Montpellier.

**Considérant** l'aide mise en place par l'ADEME visant à poursuivre et amplifier les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre des Feuilles de route pour la qualité de l'air.

**Considérant** la notification de l'aide de l'ADEME pour un montant de 12 500 € HT dédié à l'évaluation des actions mise en œuvre sur les mobilités et actualisation du schéma des mobilités du Pays Cœur d'Hérault (34).

**Considérant** la mise en place par la Région Occitanie, AOM du territoire, de micro-missions dédiées à la mobilité animées par l'AREC permettant aux territoires de bénéficier d'une expertise technique.

Le schéma de mobilité du Pays a été approuvé en 2015 et doit faire l'objet d'une évaluation et d'une actualisation en lien avec la mise en œuvre du PCAET, du SCoT, du Schéma Directeur Cyclable et des projets de mobilité du Pays mais aussi de la nouvelle réglementation induite par la loi LOM.

L'opération consiste à réaliser les actions suivantes :

- Une évaluation du schéma de mobilité validé en comité de pilotage le 28 mai 2015
- La réalisation d'un diagnostic partagé actualisé de la mobilité sur le territoire et l'identification des enjeux
- L'actualisation de la stratégie pré-opérationnelle
- L'actualisation d'un plan d'actions pluriannuel ayant une portée opérationnelle

**Le planning prévisionnel** est le suivant :

- Publication du marché Mai 2022
- Démarrage de l'étude Juin 2022
- Finalisation et publication Début 2023

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le 25 février 2022,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** le lancement de l'évaluation et de l'actualisation du Schéma des mobilités du Cœur d'Hérault selon le calendrier ci-dessus présenté,
- ✓ **De Poursuivre** les recherches de financement et les modalités de collaboration avec nos partenaires notamment la Région Occitanie et le Département de l'Hérault
- ✓ **D'Autoriser le Président** à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Annexe 1 :**

Plan de financement prévisionnel amendé (sous réserve de la validation de ces participations par les partenaires) :

| - Dépenses                                    |                    | Financements                             |                    |             |
|-----------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|--------------------|-------------|
| Libellé des dépenses                          | Montants en € TTC  | Origines                                 | Montants en € TTC  | Taux        |
|                                               |                    | Autofinancement SYDEL                    | 9 000,00 €         | 20%         |
| Frais de déplacements / Missions / Réceptions | 1 000,00 €         | ADEME                                    | 12 500,00 €        | 27,8%       |
| Communication / documentation / reproduction  | 4 000,00 €         | Co-financement Région (2 Micro-missions) | 16 000, €          | 35,6%       |
| Prestations extérieures (études)              | 40 000,00 €        | Co-financement Département               | 7 500,00 €         | 16,7%       |
| <b>Total</b>                                  | <b>45 000,00 €</b> |                                          | <b>45 000,00 €</b> | <b>100%</b> |

**DÉLIBÉRATION N° 2022-14 : MISE EN PLACE DE PARTENARIATS 2022 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT)**

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, donnant lieu à la création des projets alimentaires territoriaux (PAT), définissant et favorisant la mise en œuvre concrète de la transition agroécologique,

**Vu** la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025,

**Vu** la délibération n° 2021-19 du conseil syndical du 19 mars 2021 marquant la reconnaissance ministérielle du PAT et l'usage de la marque « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »,

**Considérant** l'organisation des états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable (EGAAD) par le conseil de développement, l'INRAe et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault en octobre 2019,

**Considérant** l'appel à projet national du Programme National pour l'Alimentation (PNA), pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis juin 2020, qui met en avant les projets alimentaires territoriaux car ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial dans le cadre de la transition pour une alimentation saine, sûre et durable,

**Considérant** l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

**Considérant** l'appel à projet du type d'opération 16.7 du programme de développement rural Languedoc-Roussillon, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis avril 2021, qui concilie le maintien d'une agriculture diversifiée et à forte valeur ajoutée, dans un contexte de changement climatique, de tensions sur la ressource en eau et de préservation de la qualité des milieux aquatiques,

**Considérant** la notification d'attribution de la reconnaissance ministérielle du Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Sydel du Pays Cœur d'Hérault obtenue en mars 2021 l'autorisant à faire usage de la marque collective « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »,

**Considérant** l'appel à projet de l'Etat portant sur la consolidation des PAT (mesure 13, volet B), pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2021,

**Considérant** la volonté du Pays Cœur d'Hérault de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte des enjeux du PAT, notamment par l'appui aux collectivités et établissements du territoire dans la recherche d'un accès à une alimentation de qualité pour tous,

**Considérant** que les actions prévues par le partenaire participent à cette politique,

**Considérant** la volonté partagée de formaliser contractuellement ces engagements et objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du partenariat engagé,

**Considérant** la convention cadre et l'avenant N° 1 signés avec le Partenaire INRAE le 14 janvier 2021,

**Considérant** les projets de convention et d'avenants proposés en annexe de cette délibération,

**Considérant** le tableau présentant le montant identifié avec les partenaires qui s'engagent dans le cadre du PAT. Sont indiqués le ou les axes thématiques du PAT ainsi que les actions associées pour lesquels les partenaires interviennent.

- **Dans l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'INRAE**, il est convenu que le partenaire encadre un stage 6 mois de master 2 pour déployer le diagnostic sur l'accès à l'alimentation de qualité sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Cet avenant prévoit également la participation d'un chercheur à la gouvernance et au suivi de l'axe 4 du PAT 3D.
- **La convention et le premier avenant avec le Civam Bio de l'Hérault** permet d'une part leur implication sur des actions concrètes du PAT 3D, à savoir la mise en place d'un premier espace test agricole, la construction d'un pôle d'appui à l'installation, l'accompagnement des collectivités sur la restauration collective et l'étude de faisabilité d'un abattoir mobile volailles. D'autre part, le Civam Bio sera impliqué et suivra tous les axes du PAT 3D et participera notamment à l'axe « gouvernance », au titre de son rôle de relais auprès des associations partenaires du réseau InPact 34.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le 25 février 2022,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De Voter** le montant de la participation à verser aux partenaires selon les axes identifiés en annexe et selon les détails d'actions intégrés dans la convention et les avenants :
  - INRAE : 5 300 €
  - Civam Bio de l'Hérault : 9 458 €
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer la convention et les avenants avec les partenaires évoqués dans l'annexe de cette délibération.

**Annexe : Tableau présentant le montant sollicité par le partenaire s'engageant aujourd'hui dans le cadre du PAT**

| Nom de la structure    | Axe d'intervention                                                | Intitulé des actions                                                                                                                                                              | Montants sollicités TTC |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| INRAE                  | Axe 3 : Accès à l'alimentation de qualité pour tous               | Accueil et encadrement d'un stage de 6 mois : enquête auprès des habitants / consommateurs                                                                                        | 5 000 €                 |
|                        | Axe 4 : Coopération au sein de la chaîne alimentaire              | Participation et regard d'expertise sur les réflexions menées avec les partenaires et acteurs du territoire dans le cadre de l'axe 4 du PAT sur les différentes actions conduites | 300 €                   |
|                        | <b>TOTAL</b>                                                      |                                                                                                                                                                                   | <b>5 300 €</b>          |
| Civam Bio de l'Hérault | Axe 1 : Accès au foncier et bâti pour la diversification agricole | 1.1 « Créer des espaces tests agricoles »                                                                                                                                         | 2 000 €                 |
|                        |                                                                   | 1.4 « Agri task force pour un accompagnement renforcé à l'installation agricole »                                                                                                 | 750 €                   |
|                        | Axe 3 : Accès à une alimentation de qualité pour tous             | 3.3 « Sensibiliser les élus à l'accès à une alimentation de qualité »                                                                                                             | 1 500 €                 |
|                        | Axe 4 : Coopération au sein de la chaîne alimentaire              | 4.3 « Développer des outils d'abattage local et interterritoriaux pour appuyer les filières d'élevage sur le territoire »                                                         | 1 458 €                 |
|                        | Axe gouvernance et suivi des axes                                 | Participation aux COMOP et coordination InPact 34                                                                                                                                 | 3 750 €                 |
| <b>TOTAL</b>           |                                                                   | <b>9 458 €</b>                                                                                                                                                                    |                         |

**DÉLIBÉRATION N° 2022-15 : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE AVEC LE GEFOSAT – AVENANT 2022 A LA CONVENTION 2021-2023**

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022,

**Vu** la délibération du 28 février 2020 n° 2021-18 attribuant une subvention au Gefosat par convention sur la période 2021-2023

**Vu** la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un **Plan Climat Air Energie Territorial** et son programme d'actions pour une période de 6 ans, dont l'axe « Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et

durables » comprend une orientation d'engager le Pays Cœur d'Hérault dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique, avec des actions de conseils, d'animations et d'accompagnement tant pour les collectivités que pour les habitants du territoire.

**Vu** les délibérations du Conseil Régional Occitanie afin de proposer un parcours global d'accompagnement (du conseil à la réalisation de travaux avec des solutions de financement) dont la préoccupation est l'intérêt général et la justice sociale en faisant appel au Service d'intérêt économique général. Celui-ci qui permet de déroger pour des aides dans un champ concurrentiel et de palier aux carences de l'initiative privée.

**Considérant** la réponse de la Région Occitanie confiant la mise en œuvre du Guichet Unique de la Rénovation Energétique au Gefosat suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région pour le déploiement des Guichets Uniques, et ce, pour le compte de 5 EPCI (les Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault du Pays Cœur d'Hérault, le Pays de l'Or Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et Sète Agglopolie Méditerranée).

**Considérant** le partenariat avec le Gefosat depuis plusieurs années (2010) pour la mise en place de permanences sur le Cœur d'Hérault

**Considérant** la fréquentation régulière et importante **Guichet Unique de la Rénovation Energétique** dont le taux de remplissage atteint 95% (2021) ;

**Considérant** la nécessaire mise en œuvre du PCAET,

Dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie. Un service d'information Energie a initialement été mis en œuvre sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, et continue, à partir de 2021, sous la forme d'un Guichet Unique de la Rénovation Energétique (GURE), assuré par le GEFOSAT avec le soutien financier de la Région et piloté par l'Agence Régionale Energie Climat (AREC). Il consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers. Il dispense des renseignements techniques et financiers pointus, non commerciaux et gratuits en matière d'économie d'énergie.

Afin de rendre plus lisible et plus présent le service assuré par le GEFOSAT, il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence par une permanence dans le Cœur d'Hérault. Cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants en matière d'énergie dans l'habitat.

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont des éléments incontournables d'une politique de territoire aujourd'hui. Ces éléments touchent autant les habitants, que les acteurs économiques ou encore les équipements. L'action touche à la maîtrise de l'énergie, aux impacts environnementaux de l'habitat, à une meilleure compréhension de ces questions par tout un chacun. Le service s'intéresse aussi à la précarité énergétique des habitants et peut aider certaines situations critiques en aiguillant les personnes vers d'autres services liés à leurs problèmes. Tout en opérant un conseil non commercial et neutre, le GURE aide au développement de filières innovantes en matière d'énergies et de matériaux, ce qui a un impact économique.

Afin de renforcer ce service, de l'élargir, notamment en termes d'acteurs touchés, il est proposé de développer différentes activités à partir du service de conseils en énergie, et ce en déployant un programme d'activités sur plusieurs années, tout en gardant une programmation financière annuelle.

Un avenant à la convention de partenariat détermine donc les conditions de la présence et de l'animation du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault en 2022 (avec une visibilité du GURE à 2023). Il s'agit de déployer un accompagnement à la transition énergétique pour le territoire au travers d'un programme d'activités, annexé au présent rapport.

Dans le cadre de cette convention le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault participe à hauteur de 12 000 euros à la mise en œuvre de cette action pour l'année 2022, pour un volume d'intervention de 25 jours.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le 25 février 2022,

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** la poursuite des permanences du Guichet Unique de la Rénovation Energétique sur le Cœur d'Hérault assurée par le Gefosat,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer la convention de partenariat entre le SYDEL et le Gefosat
- ✓ **D'Autoriser** le versement d'une contribution de 12000 € au Gefosat, crédits prévus au BP 2022 à l'article 6574
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire notamment la convention d'utilisation des locaux de l'Agence économique pour les permanences

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-16 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACTION « EXPOPHYTO » 2022 DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET DU PAT**

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** le Contrat Local de Santé 2019-2023, approuvé par la délibération n° 2019-15 du Comité syndical du 24 mai 2019 et signé par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé Occitanie le 12 juin 2019,

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, donnant lieu à la création des projets alimentaires territoriaux (PAT), définissant et favorisant la mise en œuvre concrète de la transition agroécologique,

**Vu** la notification d'attribution de la reconnaissance ministérielle du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Sydel du Pays Cœur d'Hérault obtenue en mars 2021 l'autorisant à faire usage de la marque collective « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »,

**Considérant** que, dans le cadre du Contrat Local de Santé signé en 2019 par l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Pays Cœur d'Hérault, et plus particulièrement au sein de son axe « Santé environnementale », le territoire s'est engagé dans une démarche destinée à agir localement pour réduire l'exposition des personnes aux pesticides,

**Considérant** qu'en 2019, le Cœur d'Hérault a été intégré au projet expérimental « Expophyto », porté par la DRAAF Occitanie, en partenariat avec l'ARS Occitanie, et que, dans ce cadre, en 2020, l'Association Patrimoniale Internationale (API) a été mandatée pour la conduite d'un audit patrimonial, auprès de trente acteurs locaux issus de champs divers (collectivités, milieux médical et de la recherche, riverains, associations...), dans l'optique de faciliter l'émergence d'une stratégie territoriale,

En lien avec la Commission « santé » du Cœur d'Hérault et dans le cadre du plan Ecophyto II+, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Occitanie (DRAAF- Occitanie), associée à l'Agence Régionale de Santé Occitanie, a donc mené une démarche destinée à mieux comprendre comment agir localement pour réduire l'exposition des personnes aux pesticides.

Dans ce cadre, une trentaine de personnes qui résident et/ou travaillent sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault ont été écoutées en 2020 lors d'un audit patrimonial. Celui-ci s'est déroulé sous forme d'entretiens individuels, au cours desquels les personnes auditées ont été invitées à faire part de leur analyse des problèmes posés par l'usage des pesticides en zone riveraine et des moyens qu'elles envisageaient pour les résoudre. La synthèse de cet audit a été présentée aux personnes auditées et qualifiée par celles-ci le 15 octobre 2020 à Montpeyroux.

Cette démarche a conduit à identifier des éléments de vision partageables. Un certain nombre d'acteurs a par ailleurs exprimé le désir de la voir prolongée sur le territoire. Dans cette perspective, la DRAAF Occitanie et le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault ont convenu d'engager ensemble une nouvelle séquence.

Celle-ci se déroulera selon la procédure dite « des séminaires de rencontre active » par famille d'acteurs. Elle sera coordonnée par l'Institut des Stratégies Emergentes (ISE), dans le cadre d'un projet porté par l'Association Patrimoniale Internationale (API). Cinq familles sont pressenties (élus, agriculteurs, science et santé, société civile, acteurs économiques et institutionnels).

**Considérant** que le SYDEL s'est engagé auprès de la DRAAF pour poursuivre ce projet en 2022, dans le cadre de l'organisation de séminaires d'acteurs,

**Considérant** l'appel à projet de l'Etat portant sur la consolidation des PAT (mesure 13, volet B), pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 25 février 2022,

#### Plan de financement prévisionnel

| Dépenses                                             |               | Financements               |                |             |
|------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|----------------|-------------|
| Libellé                                              | Montant TTC   | Origines                   | Montant (en €) | Taux        |
| Participation au financement de l'opérateur (API)    | 26 000        | Plan de relance (acquis)   | 11 593         | 27%         |
| Animation interne SYDEL                              | 11 500        |                            |                |             |
| Frais annexes (salles, locations, informatique, ...) | 5 000         | Agence de l'Eau RMC        | 17 000         | 40%         |
|                                                      |               | <b>Total aide publique</b> |                | <b>80%</b>  |
|                                                      |               | Autofinancement MO         | 13 907         | 33%         |
| <b>Total</b>                                         | <b>42 500</b> | <b>Total</b>               | <b>42 500</b>  | <b>100%</b> |

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** la poursuite de l'action de concertation « Expophyto » autour de la réduction de l'exposition des personnes aux produits phytosanitaires,
- ✓ **D'Approuver** le plan de financement prévisionnel
- ✓ **D'Autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

#### **DÉLIBÉRATION N°2022-17 : ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU CŒUR D'HERAULT – CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ELU-E-S « FACILITATEURS »**

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu la charte de développement** du Pays Cœur d'Hérault « Le Pays rêvé » 2014-2025,

L'arrivée à mi-parcours de notre projet de territoire, « Le Pays rêvé » 2014-2025, nous permet de poser un regard sur ce projet approuvé en 2014.

Le projet de territoire est un document prospectif et stratégique qui permet de se fixer des priorités et des objectifs pour l'avenir. Il se veut être un projet partagé par tous, fédérateur et évolutif.

Le Pays est aujourd'hui l'espace géographique, économique et social pertinent pour contractualiser avec les institutions

chargées de l'aménagement et du développement des territoires et des entreprises (Département, Région, Etat, Europe). Le projet de territoire permet d'engager les partenaires financiers autour d'une vision d'avenir claire, décidée localement. La Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault est la transcription de ce projet de territoire.

Depuis 2014, les dynamiques de territoire ont fait évoluer celui-ci dans ses différentes composantes et réalités, les orientations qui guident notre travail doivent donc être actualisées. Dès le printemps 2021, nous avons commencé à travailler à cette actualisation au sein des commissions de travail du SYDEL ou de groupes de travail. Le Pays est donc mobilisé pour faire évoluer ce projet, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et partenaires locaux :

- Constitution de groupes de travail : état des lieux, enquêtes, perception sensible du territoire, communication et stratégie et plan d'actions... ont permis de lancer la démarche et de lui donner des directions ;
- Des mises à jour du diagnostic de territoire, des analyses des atouts et faiblesses par thématiques et défis de la Charte, ont été partagé avec les partenaires et acteurs locaux ;
- A l'été 2021, une première actualisation a été menée, puis des enquêtes lancées (partenariat avec Radio Pays d'Hérault pour des micro-trottoirs sur les marchés locaux), auprès des habitants et des élus locaux (conseil des maires du 12 juillet 2021)
- Nous avons aussi porté notre regard sur le territoire avec un atelier de perception sensible en équipe, de lecture de paysage.

Suite à un premier séminaire des élu-e-s réuni le 19 février à Nébian, **il a été constitué un groupe d'élus intitulé « Facilitateurs »**, groupe qui s'est installé le 17 mars dernier à Novel.id.

Ce groupe d'une vingtaine d'élus du territoire issus des 3 communautés de communes est composé de personnes volontaires chargés de suivre les travaux d'actualisation de la Charte et, au-delà, de son suivi lors de sa mise en œuvre. Sa composition peut évoluer en fonction de la disponibilité des personnes mais doit conserver un équilibre numérique entre les trois EPCI.

Son rôle, défini par le groupe lui-même le 17 mars dernier, sera :

- **D'échanger sur les pratiques territoriales** en œuvre sur le territoire et ailleurs : donner des idées, faire remonter des besoins et des manques, faire connaître et valoriser les initiatives et propositions d'actions, profiter de l'expérience de chacun, faire entendre la voix des petites communes et villages ;
- **De se projeter pour anticiper les changements** : mieux appréhender le territoire et avoir une vue d'ensemble sur les 3 communautés de communes, formuler ensemble orientations ou projet de transition, viser un développement harmonieux du territoire ;
- **De proposer des modes de suivi participatifs** : créer des réseaux d'élus, et réseaux thématiques (tourisme, mobilité, culture, cadre de vie, environnement, éducation..., proposer des modes de faire nouveaux notamment sur des villages pilotes sur telle ou telle thématique ;
- **De rendre compte aux instances de décision** du Pays et amorcer ensemble le récit partagé du projet de territoire
- **De piloter une approche novatrice** pour l'élaboration et le suivi du Projet de territoire par les élus

Les travaux de ce groupe de suivi sera régulièrement entendu par les instances de décisions du SYDEL du pays Cœur d'Hérault, afin d'en tenir compte dans les décisions prise par lui.

Cette action innovante bénéficie d'un appui méthodologique et en animation de La Banque des Territoire « Territoire Conseils ».

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De valider** la constitution d'un groupe d'élus « facilitateurs pour l'élaboration et le suivi du Projet de territoire Cœur d'Hérault ;
- ✓ **De lui donner** une feuille de mission telle qu'exposée ci-dessus.

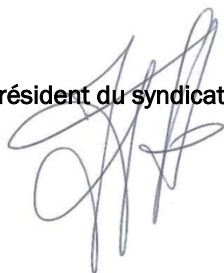
**Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault**

**Saint André de Sangonis, le 15 Avril 2022**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 15 Avril 2022**

**Le Président du syndicat**



**Publiée le 15 Avril 2022**  
**Transmise le 15 Avril 2022**